

Elaboration du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal

4.1.2.
Règlement graphique
ARPHEUILLES Sud-Est

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêté
de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal par le conseil communautaire
en date du

Le Président
Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry
1, rue Maurice Davallon
36700 CHATILLON-SUR-INDRE



Précisions sur la représentation graphique :
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique
d'une halle à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour
bien identifier la halle à préserver.



LEGENDE

- Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A
- Limite et désignation de la zone ou du secteur : N
- Emplacement réservé et numéro d'opération
- Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation et n° d'OPAP (point point de vue)
- Rue ou partie de rue à règlement particulier
- Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage
- Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants
- Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter des dispositions réglementaires particulières du PLU
- Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménagement (et démolition préalable d'aménager) accolée
- Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée à grande circulation : 75 mètres
- ELEMENT A PRESERVER
- Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie
- Environnement : bois
- Paysage : espace vert urbain
- Environnement : haie : arbres d'alignement et arbre remarquable isolé
- Paysage : élément bâti
- Environnement (hydraulique) : fossé
- Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée, et autre cheminement)
- ETAT DES LIEUX (année 2022)
- Bâtiment agricole
- Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole (indication pour information et prévention)

Zones	Secteurs	Définitions
U	Uac	Centre ancien à l'intérieur de l'enceinte urbaine historique de Châtillon-sur-Indre
	Ua	Centre ancien desse des autres bourgs
	Uc	Quartier ou petit ensemble, créés par constructions majoritairement anciennes en périphérie des centres bourgs
	Ud	Quartier de petit ensemble (cité-jardin, logement collectif depuis le 20 ^{ème} siècle)
	Ue	Secteur de petit ensemble ancien
	Uf	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public institutionnels
	Ug	Secteur destiné aux activités économiques
	Uh	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
	Ui	Utilisation future commerciale résidentielle
	Uj	Utilisation future pour les activités économiques
A	A	Zone agricole
	Aa	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités à domicile d'habitat
	Aan	Secteur agricole par lequel ou des bâtiments agricoles compatibles avec la présence de habitats pourvus d'activités, dont des activités de maraîchage
	Ag	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour des activités agricoles non agricoles
	Al	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recouvrant la zone Natura 2000 Vallée de l'Indre
	Am	Secteur de l'école de l'Indre
	An	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion
	As	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités à domicile d'habitat
	At	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour les hébergements de loisirs et de tourisme
	Av	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour le sport motorisé de loisirs
N	Na	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour les sports et activités de loisirs liés au tourisme
	Nb	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques, culturelles et sportives
	Nc	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques, culturelles et sportives
	Nd	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques, culturelles et sportives
	Ne	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques, culturelles et sportives
	Nf	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques, culturelles et sportives
	Ng	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques, culturelles et sportives
	Nh	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques, culturelles et sportives
	Ni	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques, culturelles et sportives
	Nj	Secteur de haie et de capacité d'accueil limités pour des activités touristiques, culturelles et sportives